



Nautic Club Angérien

● Formation FFSS pour l'obtention du BNSSA

Le **Nautic Club Angérien** organise une session BNSSA pour la saison 2019/2020 .

La formation se compose de 3 parties :

- épreuves physiques,
- préparation au secourisme
- réglementation, théorie

● Formation Physique

- L'entraînement aux épreuves physiques est assuré par le NCA, le samedi matin de 7h30 à 9 h à la piscine Atlantys de Saint-Jean-d'Angély, sous la responsabilité de Claude ALOE
- Le responsable se réserve le droit d'ajouter des entrainements supplémentaire dans l'année selon le niveau de pratique.
- Les entrainements débiteront le samedi 28 septembre 2019 et auront lieu jusqu'à ce que tous les candidats aient passé l'examen.

● Formation Secourisme

● La préparation au secourisme a lieu sous forme de stages.

Des sessions s'ouvriront suivant le nombre de candidats.

- **PSE 1** pendant les vacances de la Toussaint
- **PSE 2** pendant les vacances de Février
- Ces formations seront dispensées à la maison du water-polo par Vincent Juchereau et Damien Belon.

Le candidat s'engage à fournir un travail personnel.

40, chemin des Portes - 17400 Saint-Jean d'Angély
Tél. : 05 46 32 30 32 - Email : nca17@orange.fr
www.nautican.fr





Nautic Club Angérien

● Coût des formations

- Formation BNSSA + PSE1 + PSE2 + supports pédagogiques + licence FFSS : 895 €
- Formation BNSSA + PSE1 + supports pédagogiques + licence FFSS : 685 €
- Formation BNSSA + supports pédagogiques + licence FFSS : 435 €
- Recyclage BNSSA + formation continu du PSE1 et PSE2 + licence FFSS : 180 €

● Mode de paiement :

- Par chèque à l'ordre du NCA, possibilité d'étalement et de bourse du Conseil Régional

● Pièces à fournir

- Fiche d'inscription complétée
- Déclaration d'engagement
- Certificat médical de moins de 3 mois (un certificat est obligatoire à l'entrée en formation et un autre sera demandé au moment de l'inscription à l'examen)
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Une photo d'identité récente
- Une enveloppe format 162 x 229 timbré à l'adresse du candidat
- Si votre enfant est né après le 01/01 et avant le 31/12/2000, une demande d'émancipation doit être faite auprès du juge des enfants afin qu'il puisse travailler pendant l'été 2018 (*Sous réserve d'acceptation du juge du tribunal destutelles*).

**Les dossiers doivent être complets
et retournés au tard le 21 octobre 2017
au NCA - 40, chemin des Portes
17400 Saint-Jean-d'Angély**

40, chemin des Portes - 17400 Saint-Jean d'Angély
Tél. : 05 46 32 30 32 - Email : nca17@orange.fr
www.nautican.fr

